



## Versement de pension alimentaire

-----  
Par MAURAS

Bonjour,

Mon fils âgé de 24 ans vient d'intégrer l'école des Mines Paris en tant qu'étudiant alternant avec un contrat de son entreprise référente. A ce titre, il est rémunéré 100% nets du SMIC, plus la prime d'activité . Par ailleurs les frais de scolarité sont pris en charge par l'entreprise et il peut bénéficier d'un studio étudiant au sein de son école pour 450 ? mensuels. Suis-je tenu de continuer à lui verser la pension alimentaire ?

Merci par avance pour vos réponses

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Pour cesser la pension il vous faut l'accord du JAF.